Avis public

(Rôle d'évaluation foncière de la municipalité de *Sainte-Catherine-de-Hatley*)

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de ***Sainte-Catherine-de-Hatley*** sera, en ***2025*** en vigueur pour son ***deuxième*** exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

* être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;

* être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC Memphrémagog
455, rue MacDonald, bureau 200
Magog, Québec, J1X 1M2

* être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;

* être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement ***11-97*** de la ***MRC de Memphrémagog*** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, ce 6 septembre 2024.

Marc Marin
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et résident à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 6 septembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 6e jour du mois de septembre de l'an deux mil vingt-et-quatre.

Marc Marin
Directeur général et greffier-trésorier